



Mairie
33 bis avenue du Bourg
38300 DOMARIN

INFOS À DOMICILE

N° 7-2021

- **CONSEIL MUNICIPAL** : Pas de séance en septembre. Trop peu de sujets à délibérer.
- **MOUSTIQUES** : Une enquête entomologique a été réalisée par les Agents de l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes de Démoustication (EIRAD). Le Territoire urbanisé de Domarin est désormais considéré comme colonisé par le moustique. Afin de lutter contre la prolifération des moustiques, les seules mesures efficaces consistent à détruire leurs gîtes de reproduction constitués de petites collections d'eau présentes dans les soucoupes de pots de fleurs, les bidons de stockage d'eaux pluviales, le mobilier de jardin (pieds de parasols...), les jouets, les terrasses sur plots, les toits terrasses, les tabourets d'évacuation des eaux pluviales, les coffrets techniques, etc... Des piscines abandonnées ou des bâches peuvent également constituer un gîte larvaire. La suppression des gîtes consiste à vider les collections d'eau quand cela est possible (solution à privilégier), les couvrir d'un couvercle étanche ou de voiles moustiquaires, les remplir de sable ou de gravillon, etc... Le moustique n'ayant pas la capacité de voler très loin (150 mètres maximum), sa présence est toujours liée à l'existence de gîtes larvaires chez soi ou dans le proche voisinage. **Limitier la prolifération du moustique est l'affaire de tous !**
- **RENTREE DES CLASSES** : **Attention ! Le port du masque est obligatoire dans un rayon de 50 mètres aux abords des écoles.**
- **RESTAURANT SCOLAIRE** : Les travaux d'extension ont pris du retard. La mise en place de deux services est maintenue jusqu'aux vacances de Toussaint.
- **PRIX DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE** : Lors de sa séance du 5 juillet, le Conseil Municipal a décidé de maintenir le prix de cantine. Il est calculé en fonction du quotient familial et il varie de 4,30 € à 5,80 €. Pensez à transmettre votre quotient familial lors de l'inscription de vos enfants. De nouvelles dispositions ont été mises en place concernant la garderie. Elle devient payante le midi, à raison de 0,60 € la demi-heure de 11h30 à 12h. Un nouveau créneau a été mis en place de 13h à 13h30 au même tarif. Pas de changement pour les horaires de garderie du soir de 16h30 à 18h30 à 0,60 € la demi-heure.
- **FORUM DES ASSOCIATIONS** : Au Complexe Sportif le samedi 4 septembre de 10h à 15h. Pass sanitaire obligatoire pour entrer dans l'espace Forum.
- **RANDO OUVERTE A TOUS** : Venez partager un moment convivial organisé par la RanDomarinoise dimanche 5 septembre sur les hauteurs de Domarin. Rendez-vous devant la mairie à 9 heures. Pique-nique tiré du sac. Abri prévu en cas de mauvais temps. Renseignements au 06 28 71 00 80.
- **BIBLIOTHEQUE** : Réouverture le 8 septembre aux horaires habituels, les mercredis de 16h à 18h30 et les vendredis de 16h30 à 18h45. Pass sanitaire obligatoire.

Le Maire,
Alain MARY

